

son mandat, Son Excellence a dû envisager le problème de deux façons. Si lord Bessborough avait accepté notre invitation de rester parmi nous jusqu'au printemps de 1936, son mandat aurait expiré à cette époque et il serait resté jusqu'à l'automne d'après certains arrangements qui auraient pu être conclus, ce qui eut permis à son successeur de suivre la coutume habituelle et entrer en fonctions à l'automne. Mais certaines circonstances militaient en faveur de l'adoption de l'autre solution. J'ai le devoir de déclarer que, de l'avis des médecins, la comtesse de Bessborough pourrait difficilement passer un autre hiver dans notre pays. Son Excellence, avec l'entière approbation du Gouvernement, a donc prié le roi de lui permettre de rentrer en Angleterre cet automne. Sa Majesté, après avoir considéré toutes les circonstances et tenu compte de la délicate question dont j'ai parlé, a convenu que les choses devraient se faire ainsi, voilà pourquoi lord Bessborough quitte son poste maintenant plutôt qu'à une époque ultérieure.

J'ai une autre raison de mentionner ces faits. Il a été affirmé, je ne suis pas certain que la presse en ait parlé, que si Son Excellence quittait le Canada plus tôt que la coutume le voudrait, ce serait à cause de divergences d'opinions avec son premier ministre et avec le Gouvernement. Je ne pourrais rien concevoir de plus faux. Pendant plusieurs années, j'ai eu l'occasion d'être en relations officielles avec des personnages haut placés, et je puis dire en toute franchise que jamais mes rapports avec quelqu'un d'entre eux ont été plus cordiaux et plus amicaux que ceux que j'ai eus avec le Gouverneur général de notre Dominion. Je fais cette déclaration parce que, en toute justice pour lui, je ne puis laisser circuler une pareille rumeur sans la démentir formellement, étant donné que Son Excellence n'est pas à même de faire Elle-même une déclaration à ce sujet.

Il est essentiel qu'un certain nombre de mois s'écoulent avant que son successeur soit prêt à venir au Canada. Je me contenterai de dire que le futur gouverneur général du Canada, lord Tweedsmuir, devrait être ici cet automne pour remplir ses devoirs conformément à la nouvelle procédure que j'ai exposée en détail à la Chambre.

Le poste de gouverneur général du Canada n'est pas une sinécure. Quelques-uns s'imaginent qu'il n'a que peu de travail à faire et beaucoup de temps à dissiper. Il n'en est pas ainsi. D'abord, le gouverneur général est le représentant personnel de Sa Majesté le Roi, ce qui est signifié au public en arborant le drapeau du roi là où le gouverneur se trouve dans ce Dominion. Le gouverneur général a des devoirs onéreux en ce qui concerne l'ad-

ministration des affaires publiques. On lui soumet les projets de loi. S'il possède une vaste expérience, son avis et son jugement ont une grande valeur auprès de ceux qui dirigent le Gouvernement. Dans le cas actuel, lord Bessborough avait fait partie durant plusieurs années des Communes anglaises. A la mort de son père il lui succéda à un siège à la chambre des lords, où, quand il était en Angleterre, il se trouvait généralement présent. Cela lui a permis d'étudier à fond notre constitution, nos coutumes parlementaires et de discuter avec le premier ministre au pouvoir les problèmes qui s'imposent à tous les gouvernements des pays britanniques. Dans ce cas, l'expérience de lord Bessborough a été d'une grande valeur. Je désire reconnaître qu'il s'est intéressé à tout ce qui concernait ce pays tant au point de vue législatif qu'au point de vue des conseils et avis qu'il pouvait fournir à ceux qui se trouvaient à la tête des affaires de ce pays.

Je puis dire cela aussi au sujet d'une autre chose. Son Excellence avait eu une vaste expérience en affaires. Avant sa venue ici il s'était occupé de bien des entreprises et ses relations avec les rois de la finance de Londres ont été des plus précieuses pour le Canada. En maintenant des contacts personnels, en correspondant avec ses anciens associés de Londres, il est en mesure de corriger de fausses idées ou des malentendus. Quand on discute avec lui des questions d'affaires, comme cela est arrivé, nous tirons profit de sa vaste expérience à Londres. Je désire exprimer mon opinion personnelle sur ce point.

Quant à l'intérêt que Leurs Excellences ont pris dans le bien-être du Canada, je me contenterai de souligner les termes de l'adresse. Elles ont visité toutes les provinces du Dominion et ont vu les conditions telles qu'elles existent. Elles ont parlé aux gens sur les fermes, aux pêcheurs dans leurs barques; elles ont parlé aux employés des fabriques et des manufactures aussi bien qu'aux employés de bureau et des institutions financières de ce pays. Elles ont obtenu des renseignements directs sur le bien-être de tous. Au moment de la crise, le Gouverneur général a bien voulu faire des suggestions pour encourager les gens et les porter à accepter leur fardeau allègrement. Je sais qu'il m'est inutile de faire toutes ces remarques concernant les devoirs remplis, mais je désire rendre ici hommage au désintéressement de Son Excellence envers notre pays dans un moment de crise extrême.

Inutile de dire que le peuple canadien ressentait une affection particulière pour la comtesse de Bessborough lorsqu'elle est arrivée pour la première fois au pays. La naissance subséquente d'un fils a encore augmenté cet